

NOM DU PLAIGNANT :		Signature :
Adresse :		
Email :		
OBJET :		
Personnel OT recevant la réclamation :		
Prestataire mis en cause :		
OT PAYS DE GOURDON :	AUTRE :	
Date de revue de la réclamation par le Responsable Qualité de l'OT du Pays de Gourdon :		
Date de réponse du prestataire :		
Action corrective :		

« Les réclamations doivent être prises en compte et transmises le cas échéant aux prestataires concernés dans un délai de 5 jours ouvrables ». Le Responsable Qualité a pour obligation d'assurer la maîtrise de la transmission de la réclamation, en aucun cas il ne serait être engagé sur le contenu de cette réclamation.